

# RESISTONS CONTRE LES VIOLENCES POLICIERES ET SECURITAIRES ENSEMBLE

Bulletin n°1 • Septembre 2002

Collectif Résistons ensemble c/o CICP, 21ter, rue Voltaire, 75011 Paris • [resistons\\_ensemble@samizdat.net](mailto:resistons_ensemble@samizdat.net)  
Pour s'inscrire à notre liste de diffusion, écrire à : [resistons\\_ensemble@samizdat.net](mailto:resistons_ensemble@samizdat.net)

## Bavures ? non c'est une politique

Raffarin a chaussé les bottes de Jospin. Elles lui vont très bien. La loi dite "sécurité quotidienne" du gouvernement Jospin est suivie par Perben : emprisonnement des jeunes dès 13 ans, centres fermés... La criminalisation des pauvres, des "classes dangereuses" se poursuit de plus belle. La police

et la justice se sentent poussées des ailes. La marche vers un état policier s'accélère. Mais la plus grande des violences, celle du chômage et de la précarité est masquée par le rideau de fumée "sécuritaire".

Les violences policières et sécuritaires ne sont pas des bavures. Il s'agit d'une volonté politique gouvernementale qui s'exprime à travers des actions de la BAC et à travers des décisions judiciaires qui acquittent les policiers et infligent des lourdes amendes et peines de prison pour outrage à leurs victimes. Seul un rapport

de force, conquis grâce à une mobilisation sur le terrain, peut engendrer une résistance efficace. La raison d'être de "Résistons ensemble" est d'aider à briser l'isolement des victimes.

Le Collectif Résistons ensemble a été formé à la suite du Forum de Saint Denis, le 26 mai, au cours duquel s'étaient rencontrés des collectifs locaux (Lyon, Strasbourg, Rouen, Mantes, Draguignan, etc.) ainsi que des individus et une

série d'organisations et d'associations (Mouvement de l'Immigration et des Banlieues, Réseau contre la fabrique de la haine, Scalp/Reflex, Act-up Paris, Sud-Education, etc.), tous décidés à œuvrer contre les violences policières et sécuritaires.

## CHRONIQUE DE L'ARBITRAIRE

### Dammarie-les-Lys (1)

L'association "Bouge qui Bouge", a été expulsée de ses locaux le 28 juin, parce qu'elle organisait les jeunes du quartier, notamment à la suite des décès des jeunes Xavier et Mohamed, à une semaine d'intervalle, suite à une intervention policière. Le jugement de la Cour d'Appel

du 16 juillet 2002 signifie un camouflet pour ceux qui voulaient faire taire les jeunes qui s'organisent. Elle a infirmé le premier jugement et "ordonne à l'OPHLM de Seine et Marne de remettre à la disposition de l'Association Bouge qui Bouge le local fermé à la suite de l'arrêt du 28 juin". Quelques jours après ce jugement, le local a été détruit, suite à un incendie criminel. La Cour d'Appel annule l'ordonnance rendue le 28 juin par le Président du TGI de Melun. Cette décision constitue une victoire pour le droit, la justice et pour la liberté d'expression et d'association.

### Dammarie-les-Lys(2) procès de Kader Berrichi

Il se fait arrêter par trois policiers à Paris, le 20 juin, il n'y a pas un mois que son frère Mohamed est mort à Dammarie-les-Lys. Sur la lunette arrière de sa voiture, Kader a collé l'affichette qui circule en Seine-et-Marne. Elle dit : "La BAC tue encore, la justice couvre toujours!" Procès le 20 septembre, le procureur demande 2100 euros d'amende, pour l'Etat et pour les policiers qui ont "senti leur honneur sali".

**Georges Mondésir est mort, POURQUOI ?**

C'est par cette question que s'est ouvert le cortège de la manifestation samedi 21 septembre à la Butte Rouge. 15 jours après la mort de Georges Mondésir. 250 à 300 personnes sont réunies sur les lieux de la tragédie. Parmi eux sont présents la famille, des amis, mais aussi des habitants du quartier ainsi que le soutien de nombreuses personnes concernées. La manifestation se déroule calmement traversant la cité à la rencontre de sa population qui vient grossir le cortège. La famille prend la parole et réclame que la lumière soit faite sur cette affaire soulignant l'importance de cette mobilisation. Dans un quartier où la brutalité de certains policiers, la pression répressive sont monnaie courante, l'organisation des victimes de ces exactions vécues au quotidien est le premier pas pour repousser cette répression, qui est la seule réponse du gouvernement face à une absence de solutions sociales.

**Villefranche-sur-Saône**

Un animateur sportif de 22 ans, unanimement couvert de louanges, a été condamné en comparution immédiate à 3 ans de prison ferme, sous la foi d'un témoignage anonyme monté de toute pièce (Voilà ce que permet la nouvelle loi). Suite à une mobilisation sa peine a été ramenée à 10 mois ferme en appel. Son crime : il a osé intervenir, lorsque la BAC est venue devant le local de jeunes, le soir du 1er juin, contrôler un jeune de 18 ans, Mohamed, qui avait été tabassé par ces mêmes policiers quelques jours auparavant et qui avait porté plainte contre eux. (Ces policiers passent en jugement à Villefranche, face à Mohamed, le 25 octobre). Mohamed, qui avait pris 30 mois ferme + expulsion du territoire, a été condamné à 12 mois ferme en appel. Un troisième, Samir avait souvent l'habitude d'intervenir lors des contrôles de police. Il était hors de cause, mais il a été condamné à 15 mois ferme (verdict de la cour d'appel de Lyon le 3 octobre). Ils sont encore tous les trois scandaleusement en prison.

**Saint-Denis**

René Loubayi, professeur d'histoire à Epinay est accusé d'outrage par 3 policiers du commissariat de Saint-Denis. Le 17 octobre, suite à un contrôle d'identité il y a un matraquage policier sur la dalle : 7 blessés. René, avec d'autres voisins interviennent pour calmer le jeu. Puis ils organisent une réunion pour parler des violences de la veille et par là même socialiser la révolte des jeunes, qui est grande face à l'humiliation dont ont été victimes des mères et des sœurs. C'est cela que la police ne peut pas supporter, c'est pour cela qu'il est traîné devant la justice pour outrage.

**Marseille**

Le 1er juin 2002, un agent de service du lycée Victor Hugo et deux professeurs du collège Vallon des Pins ont été interpellés par la police pour une banale affaire de circulation automobile. La violence des policiers s'est déchaînée quand ils ont appris qu'il s'agissait d'enseignants des quartiers nord de Marseille "des profs de merde dans des quartiers de merde avec des jeunes de merde". Ils passaient devant la justice le 11 septembre pour coups et blessures, insultes aux forces de l'ordre.

**Châtenay-Malabry**

Georges (Jean-Mi) Mondésir, avait 42 ans. Il était suivi depuis des années en psychiatrie. Vendredi 6 septembre il a coupé un tuyau d'arrosage avec un couteau. La BAC arrive. Les policiers lui demandent de jeter le couteau, il s'exécute, mais ayant pris peur il s'enfuit. Les policiers le rattrapent rapidement, un BAC lui fait une clé au cou. Terrorisé, il se débat. Des jeunes interviennent : "Arrêtez, vous l'étranglez". Deux minutes après, il est devenu bleu et ne s'est plus débattu. Le policier qui faisait la clé s'est relevé, tout pâle : "Qu'est-ce que j'ai fait ?" Selon les témoins, contrairement à ce qui s'est dit, il est bel et bien mort entre les mains des policiers, sur la pelouse en bas de chez lui, sous les yeux des mêmes avec qui il jouait quelques instants auparavant.

LA VIE DANS LES CITÉS...



**AGIR**

Le procès de René Loubany aura lieu le mardi 8 Octobre à 13 heures, au tribunal de Bobigny. Soutien : droitjustice@aol.com

Le procès de Marseille a été repoussé au 24 octobre, le procureur ayant rajouté une

inculpation pour "dénonciation calomnieuse" de la police. Soutien : comite.soutien@voilà.fr

Le verdict sera rendu dans le procès de Kader Berrichi le vendredi 4 octobre à 9h30, 13ème chambre correctionnelle, Palais de justice de Paris.

Rencontres, débats, projections le dimanche 29 septembre de 15 h à 20 h Autour du livre "La fabrique de la haine", au CICP 21,ter rue Voltaire Paris 20ème. M: Rue des Boulets